



Commission Régionale Terrains et Installations Sportives

PV N°03 - REUNION DU 19 OCTOBRE 2021

Présidence : Michel RAVIART

Présents : Mickael AUBRY, Gilles BRIOU, Alain LECLERCQ, Joëlle LEMY, Serge PATUREAU, Jean Paul TURPIN,
Jacques VARLET

Excusés : Pierre BIENVENU, William BROWNFOOT

Assiste : Patrick BAUW

Prochaines réunions :

16/11/2021 (Siège de la Ligue)

07/12/2021

18/01/2022

Attention : Les dossiers sont à retourner au plus tard pour le 11/11/2021

Le P.V n°02 est validé

**Les décisions du P.V de la CRTIS doivent être validées par le GT de la
Commission Fédérale des Terrains & Installations Sportives pour être
exécutoires**

AISNE

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **SOISSONS – STADE JEAN PIERRE PAPIN – NNI 027220101**

Cette installation est classée en Niveau T3 jusqu'au 31/01/2024 et l'éclairage était classé en Niveau E6 jusqu'au 16/10/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T3 et des documents transmis :

- PV CDS du 30/11/2016
- Rapport de visite effectué le 22/09/2021 par Mr Mickael AUBRY – Président de la CDTIS

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de l'installation en Niveau T3 SYN PROV (Edition 2021) jusqu'au 29/03/2022 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

Non-conformité mineure :

- Le parcours protégé entre vestiaires et terrain n'est pas complet à ce jour. Des barrières provisoires sont installées dans l'attente du tunnel d'accès commandé

Le document suivant est à transmettre avant le 29/03/2022 :

- Rapport des tests in-situ initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **FONTAINE NOTRE DAME – STADE MUNICIPAL – NNI 023220101**

Cette installation est classée en Niveau T5 jusqu'au 28/11/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 et du document transmis :

- AOP du 30/09/2011

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 (Edition 2021) jusqu'au 19/10/2031.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31/12/2021 :

- Compléter la partie manquante de la main courante



SUITE

- **GANDELU – STADE MUNICIPAL – NNI 023390101**

Cette installation est classée en Niveau T5 jusqu'au 28/11/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 et des documents transmis :

- AOP du 19/08/2021
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectué le 19/08/2021 par Mr Mickael AUBRY – Président de la CDTIS

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 (Edition 2021) jusqu'au 19/10/2031.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31/12/2021 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Compléter la partie manquante de la main courante
- Elaguer les branches d'arbres se trouvant à l'aplomb du terrain

- **LESDINS – STADE COMMUNAL PAUL HARVOIS – NNI 024200101**

Cette installation est classée en Niveau T5 jusqu'au 28/11/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 et du document transmis :

- AOP du 28/09/2011

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 (Edition 2021) jusqu'au 19/10/2031.

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement



3 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

- **SOISSONS – STADE JEAN PIERRE PAPIN – NNI 027220101**

Cette installation est classée en Niveau T3 jusqu'au 31/01/2024 et l'éclairage était classé en Niveau E6 jusqu'au 16/10/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement éclairage en Niveau E4.

La Commission constate que les projecteurs leds, cités à l'avis préalable, ne sont pas encore installés.

Eclairage moyen horizontal : 436 Lux

U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.51

U2h Facteur d'uniformité : 0.71

Au regard des éléments transmis et dans l'attente d'une installation avec les projecteurs leds prévus, la Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 (Edition 2021) jusqu'au 14/10/2023.

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5 AFFAIRES DIVERSES

ARTOIS

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **PERNES – STADE INTERCOMMUNAL DU COSEC – NNI 626520102**

Cette installation est référencée en retrait de classement jusqu'au 28/11/2029.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en T7.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T7 (Edition 2021) jusqu'au 19/10/2031.

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **BIENVILLERS – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 621300101**

Cette installation était classée en Niveau T6 jusqu'au 06/04/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T6.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T6 (Edition 2021) jusqu'au 19/10/2031.

- **IZEL LES HAMEAUX – STADE YVES GRISLAIN 1 – NNI 624770101**

Cette installation était classée en Niveau T7 jusqu'au 13/09/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en T7.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T7 (Edition 2021) jusqu'au 19/10/2031.

- **NOYELLES LES VERMELLES – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 626260101**

Cette installation est classée en Niveau T5 jusqu'au 26/08/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 et des documents transmis :

- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectué le 05/08/2021 par Mr Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS.

Au regard des éléments transmis, la Commission acte d'un ensemble vestiaires conforme au cahier des charges FAFA et prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 (Edition 2021) jusqu'au 19/10/2031, sous réserve de la transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité avant le 31/12/2021.



1.3 Changements de niveau de classement

- **ARRAS – STADE DE L'HIPPODROME 1 – NNI 620410401**

Cette installation est classée en Niveau T6 jusqu'au 02/04/2029.

En l'absence de vestiaires rattachés à l'installation, **la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T7 (Edition 2021) jusqu'au 19/10/2031.**

- **ARRAS – STADE DE L'HIPPODROME 4 – NNI 620410404**

Cette installation est classée en Niveau T7 jusqu'au 02/04/2029.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T4 et des documents transmis :

- Convention de mise à disposition du 08/10/2021
- Plan masse
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectué le 13/10/2021 par Mr Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS.

Au regard des éléments transmis, la Commission confirme la nécessité d'avoir un vestiaire arbitre dans le même bloc que les vestiaires joueurs.

La sécurisation du tunnel d'accès au terrain sous la piste de l'hippodrome doit être maintenue.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T6 (Edition 2021) jusqu'au 19/10/2031.

- **QUIERY LA MOTTE – STADE COMMUNAL 1 – NNI 626800101**

Cette installation est classée en Niveau T7 jusqu'au 24/10/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 et des documents transmis :

- Convention de mise à disposition du 01/10/2021
- Plan des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T5 (Edition 2021) jusqu'au 19/10/2031.

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement



2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

- **NOEUX LES MINES – SALLE DES SPORTS DU COSEC – NNI 626179903**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 3 et des documents transmis :

- PV CDS du 25/03/2021
- Plan d'évacuation

Au regard des éléments transmis, la Commission suspend sa décision de classement de l'installation à la mise en place d'une protection sur la longueur côté vestiaires où la largeur de sécurité est inférieure à 1m.

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **AVION – STADE FRANCOIS BLIN 1 – NNI 620650101**

Cette installation est classée en Niveau T2 jusqu'au 08/04/2028 et l'éclairage était classé en Niveau E4 jusqu'au 24/09/2021.

Eclairage moyen horizontal : 498 Lux

U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.50

U2h Facteur d'uniformité : 0.72

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 (Edition 2021) et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

- **HENIN BEAUMONT – STADE OCTAVE BIREMBAUT 1 – NNI 624270101**

Cette installation est classée en Niveau T3 jusqu'au 26/04/2027 et l'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 28/03/2021.

Eclairage moyen horizontal : 232 Lux

U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.64

U2h Facteur d'uniformité : 0.76

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 (Edition 2021) jusqu'au 30/09/2023.



SUITE

- **LENS – STADE LEO LAGRANGE 1 – NNI 624980201**

Cette installation est classée en Niveau T3 jusqu'au 14/06/2024 et l'éclairage était classé en Niveau E4 jusqu'au 02/05/2021.

Eclairage moyen horizontal : 402 Lux
U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.52
U2h Facteur d'uniformité : 0.76

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 (Edition 2021) et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

- **LENS – STADE LEO LAGRANGE 3 – NNI 624980203**

Cette installation est classée en Niveau T5 jusqu'au 17/09/2026 et l'éclairage était classé en Niveau E6 jusqu'au 07/02/2021.

Eclairage moyen horizontal : 172 Lux
U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.50
U2h Facteur d'uniformité : 0.70

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 (Edition 2021) jusqu'au 04/10/2023.

- **LIEVIN – COMPLEXE SPORTIF JEAN FRERE 2 – NNI 625100102**

Cette installation est classée en Niveau T5 SYN jusqu'au 15/09/2022 et l'éclairage était classé en Niveau E6 jusqu'au 06/03/2021.

Eclairage moyen horizontal : 130 Lux
U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.20
U2h Facteur d'uniformité : 0.43

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E7 (Edition 2021) jusqu'au 04/10/2023.

- **LIEVIN – STADE LOUIS DUFLOT 2 – NNI 625100302**

Cette installation est classée en Niveau T5 SYN jusqu'au 25/09/2030 et l'éclairage était classé en Niveau E6 jusqu'au 25/01/2021.

Eclairage moyen horizontal : 123 Lux
U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.40
U2h Facteur d'uniformité : 0.61

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 (Edition 2021) jusqu'au 22/09/2023.

- **LIEVIN – STADE MICHEL BENEZIT 3 – NNI 625100403**

Cette installation est classée en Niveau T4 jusqu'au 17/09/2026 et l'éclairage était classé en Niveau E6 jusqu'au 02/03/2021.

Eclairage moyen horizontal : 123 Lux
U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.46
U2h Facteur d'uniformité : 0.63

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 (Edition 2021) jusqu'au 22/09/2023.



SUITE

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5 AFFAIRES DIVERSES

- **LIEVIN – STADE MICHEL BENEZIT 3 – 625100403**

Cette installation est classée en Niveau T4 jusqu'au 17/09/2026 et l'éclairage était classé en Niveau E6 jusqu'au 02/03/2021.

La Commission prend connaissance de la délibération du Conseil Municipal nous informant que le terrain synthétique du Stade Michel Bénézit porte désormais le nom de « **TERRAIN FERDINAND SINGIER** ».

Remerciements

COTE D'OPALE

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **BALINGHEM – STADE COMMUNAL 1 – NNI 620780101**

Cette installation est référencée en retrait de classement jusqu'au 21/09/2031.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 et des documents transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 21/09/2021
- Rapport de visite effectué le 04/10/2021 par Mr Hervé LANNOY – Membre de la CDTIS

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T5 (Edition 2021) jusqu'au 19/10/2031, sous réserve de la réalisation des travaux avant le 30/06/2022 :

- Compléter les parties manquantes de la main courante y compris derrière les abris de touche.

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **CLETY – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 622290101**

Cette installation était classée en Niveau Foot A8 jusqu'au 17/10/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A8 et du document transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 04/10/2021

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau Foot A8 (Edition 2021) jusqu'au 19/10/2031.

- **CONCHIL LE TEMPLE – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 622330101**

Cette installation était classée en Niveau T5 jusqu'au 08/08/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 et des documents transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 22/06/2021
- Rapport de visite effectué le 22/06/2021 par Mr Jacques VARLET – Membre de la CRTIS

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 (Edition 2021) jusqu'au 19/10/2031, sous réserve de la réalisation des travaux avant le 30/06/2022 :

- Compléter la main courante derrière les abris de touche

- **ST INGLEVERT – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 627510101**

Cette installation était classée en Niveau T5 jusqu'au 08/08/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 et des documents transmis :

- AOP du 20/07/2011
- Rapport de visite effectué le 24/09/2021 par Mr Hervé LANNOY – Membre de la CDTIS

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 (Edition 2021) jusqu'au 19/10/2031.



1.3 Changements de niveau de classement

- **HOULLE – STADE DU BRULE 2 – NNI 624580102**

Cette installation était classée en Niveau T4 jusqu'au 08/08/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T7 et des documents transmis :

- AOP du 29/06/2021
- Attestation de la Mairie du 07/10/2021

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T7 (Edition 2021) jusqu'au 19/10/2031.

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

- **BOULOGNE SUR MER – SALLE DU COLLEGE ANGELLIER – NNI 621609903**

Cette installation n'existe pas dans la base de données.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 4 et des documents transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 30/09/2021
- PV CDS du 16/03/2018
- Plans de l'aire de jeu & des vestiaires
- Rapport de visite effectué le 01/10/2021 par Mr Jacques VARLET – Membre de la CRTIS

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 19/10/2031, sous réserve que les tapis de sol entreposés contre le mur soient ôtés pour les compétitions.

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement



SUITE

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

- **LONGUENESSE – STADE JEAN BARBIER 1 – NNI 625250201**

Cette installation est classée Niveau T4 SYN jusqu'au 13/07/2031.

Eclairage moyen horizontal : 150 Lux

U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.59

U2h Facteur d'uniformité : 0.78

La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 (Edition 2021) jusqu'au 06/10/2023.

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

ESCAUT

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **ROUSIES – STADE ABELOS MOUCHART 1 – NNI 595140101**

Cette installation était classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 01/09/2021 et l'éclairage était classé en Niveau E7 jusqu'au 23/10/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T4 SYN.

Au regard des éléments transmis, la Commission suspend sa décision de classement à la transmission du PV des essais in-situ décennaux.

L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

- **VIESLY – STADE HECTOR DEPREUX 2 – NNI 596140102**

Cette installation est référencée en Niveau T7 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement et des documents transmis :

- Plan de l'aire de jeu
- Plan situation

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T7 (Edition 2021) jusqu'au 19/10/2031, sous réserve de la transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité avant le 31/12/2021.

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **DOUAI – STADE DEMENY 2 – NNI 591780102**

Cette installation était classée en Niveau T5 SYN jusqu'au 10/09/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 SYN et des documents transmis :

- Plan d'ensemble
- Plan des vestiaires
- Tests in-situ du 07/07/2021

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 SYN (Edition 2021) jusqu'au 10/09/2031.



SUITE

- **FERIN – STADE JACQUES MATHIEUX – NNI 592280101**

Cette installation était classée en Niveau T5 jusqu'au 17/10/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 et des documents transmis :

- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Plan masse
- Photos

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 (Edition 2021) jusqu'au 19/10/2031, sous réserve de la transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité avant le 31/12/2021.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31/12/2021 :

- Mettre la hauteur du but 2 en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Supprimer les crochets métalliques de fixation de filet aux montants de buts et les remplacer par des fixations en plastique

- **JENLAIN – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 593230101**

Cette installation était classée en Niveau T6 jusqu'au 08/08/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T6 et du document transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 13/10/2021

La Commission suspend sa décision de classement en Niveau T6 au respect de la zone de dégagement des 2,50m entre les lignes de buts (buts rabattables) et le premier obstacle rencontré.

La Commission propose de retracer l'aire de jeu avec une largeur de 58,40m pour obtenir les largeurs de dégagements nécessaires.

L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

- **ST AMAND LES EAUX – COMPLEXE SPORTIF NOTRE DAME D'AMOUR 2 – NNI 595260203**

Cette installation était classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 26/09/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T4 SYN.

Au regard des éléments transmis, la Commission suspend sa décision de classement à la transmission du PV des essais in-situ décennaux.

L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31/12/2021 :

- Tracer la zone technique en pointillés
- Remettre en état le banc de touche joueurs



SUITE

- **ST HILAIRE LEZ CAMBRAI – STADE AMARCEL DUMONT – NNI 595330101**

Cette installation était classée en Niveau T5 jusqu'au 03/03/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 et du document transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 26/08/2021

Au regard des éléments transmis et constatant l'absence de sanitaire public, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T6 (Edition 2021) jusqu'au 19/10/2031, sous réserve de la réalisation des travaux suivants avant le 31/12/2021 :

- Mettre la hauteur du but 2 en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Réduire la longueur du terrain à 105m

- **RAISMES – STADE GILBERT BOSTSARRON 1 – NNI 594910101**

Cette installation était classée en Niveau T3 jusqu'au 08/09/2021.

La Commission reprend le dossier à la suite de sa décision du 21/09/2021 et prend connaissance de la demande de classement en Niveau T3 et du document transmis :

- Rapport de contre visite effectué le 29/09/2021 par Mr Pierre PISKORZ – Membre de la CRTIS

Au regard des éléments transmis et constatant l'absence de local délégué, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T4 (Edition 2021) jusqu'au 19/10/2031.

1.3 Changements de niveau de classement

- **BEAUVOIS EN CAMBRESIS – STADE MUNICIPAL – NNI 590630101**

Cette installation était classée en Niveau T5 jusqu'au 18/11/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T6.

La Commission suspend sa décision de classement au respect de la zone de dégagement des 2,50m entre les lignes de l'aire de jeu et le premier obstacle rencontré.

La Commission propose de retracer l'aire de jeu avec une largeur de 58,70m pour obtenir les largeurs de dégagements nécessaires.

L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

- **RAILLENCOURT STE OLLE – STADE RENE DEFER 1 – NNI 594880101**

Cette installation était classée en Niveau T5 jusqu'au 18/05/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5.

Au regard des éléments transmis et constatant la surface insuffisante des vestiaires joueurs, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T6 (Edition 2021) jusqu'au 19/10/2031.

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement



2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

- **DOUAI – SALLE DE SPORTS GRAVELINES – NNI 591789904**

Cette installation n'existe pas dans la base de données.

La Commission prend connaissance de la demande de classement et des documents transmis :

- Photos

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 19/10/2031, sous réserve de l'enlèvement des panneaux de Rink Hockey lors des compétitions futsal.

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

- **CAMBRAI – STADE AMERIQUE 1 – NNI 591220401**

Cette installation est classée Niveau T4 SYN jusqu'au 29/09/2030.

Eclairage moyen horizontal : 192 Lux – source Leds

U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.54

U2h Facteur d'uniformité : 0.70

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 (Edition 2021) jusqu'au 15/09/2025.

- **CAMBRAI – STADE DE LA LIBERTE 1 – NNI 591220101**

Cette installation est classée Niveau T3 jusqu'au 22/06/2024 et l'éclairage était classé en Niveau E6 jusqu'au 09/02/2021.

Eclairage moyen horizontal : 465 Lux

U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.50

U2h Facteur d'uniformité : 0.72

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 (Edition 2021) et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

3.2 Confirmations de niveau de classement



3.3 Changements de niveau de classement

- **WARGNIES LE GRAND – STADE MUNICIPAL – NNI 596390201**

Cette installation est classée en Niveau T4 jusqu'au 21/09/2031 et l'éclairage est classé en Niveau E7 jusqu'au 02/09/2025.

Eclairage moyen horizontal : 164 Lux – source Leds

U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.46

U2h Facteur d'uniformité : 0.73

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 (Edition 2021) jusqu'au 08/10/2025.

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

- **MAUBEUGE – GYMNASSE MARCEAU MOZIN – NNI 593929901**

Cette installation est classée en Niveau Futsal 3 jusqu'au 16/10/2029.

La Commission prend connaissance de l'Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du 06/10/2021.

Remerciements

5. AFFAIRES DIVERSES

- **PECQUENCOURT – STADE D'ANCHIN – NNI 594560201**

Cette installation est classée en Niveau T5 jusqu'au 13/02/2030.

La Commission prend connaissance du mail de Mr GOUY – Responsable Adjoint des Services Techniques de la Ville de Pecquencourt nous informant que les buts ont été remplacés.

Remerciements

FLANDRES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **ROUBAIX – STADE MAILLARD – NNI 595120501**

Cette installation n'existe pas dans la base de données.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 et des documents transmis :

- PV CDS du 29/01/2019
- Plan des vestiaires
- Photos

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T5 (Edition 2021) jusqu'au 19/10/2031, sous réserve de la transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité avant le 31/12/2021.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31/12/2021 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Tracer la zone technique en pointillés

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **BOURBOURG – STADE EDMOND BELLE 2 – NNI 590940102**

Cette installation était classée en Niveau T5 jusqu'au 29/04/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T6 et du document transmis :

- Convention de mise à disposition du 10/03/2020

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T6 (Edition 2021) jusqu'au 19/10/2031, sous réserve de la réalisation des travaux suivants avant le 31/12/2021 :

- Retirer le banc de touche détérioré
- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)

- **COMINES – COMPLEXE SPORTIF DE COUBERTIN 1 – NNI 591520301**

Cette installation était classée en Niveau T5 jusqu'au 09/09/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 et du document transmis :

- AOP du 28/05/2019

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T5 (Edition 2021) jusqu'au 19/10/2031, sous réserve de la réalisation des travaux suivants avant le 31/12/2021 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)



SUITE

- **GRANDE SYNTHÈ – STADE STADIUM DU LITTORAL 2 – NNI 592710302**

Cette installation était classée en Niveau T5 SYN jusqu'au 10/09/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 SYN (date mise à disposition : 10/09/2011) et des documents transmis :

- Convention de mise à disposition du 25/06/2021
- Schéma de l'aire de jeu

Au regard des éléments transmis, la Commission suspend sa décision de classement à la transmission du PV des essais in-situ décennaux.

- **HALLUIN – STADE DIDIER DESCHAMPS 1 – NNI 592790201**

Cette installation était classée en Niveau T4 jusqu'au 11/09/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T4 et des documents transmis :

- AOP du 02/05/2018
- Photos

Au regard des éléments transmis, la Commission suspend sa décision de classement à la transmission du PV des essais in-situ décennaux.

- **LYS LEZ LANNOY – STADE JEAN CHOLLE 1 – NNI 593670101**

Cette installation est classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 31/08/2028 et l'éclairage est classé en Niveau E7 jusqu'au 27/04/2023.

Le revêtement en gazon synthétique a été remplacé sans aucune autre modification à l'installation.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T4 SYN (date mise à disposition : 01/10/2021) et du document transmis :

- Rapport de visite effectué le 15/10/2021 par MM Serge PATUREAU – Président de la CDTIS et Michel RAVIART – Président de la CRTIS

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T4 SYN PROV (Edition 2021) jusqu'au 01/04/2022 avec la réserve suivante :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)

Elle rappelle que les tests in situ doivent être transmis au plus tard pour le 31/03/2022.

Ce revêtement étant chargé avec des granulats élastomère, elle recommande de procéder à des tests d'identification du revêtement, intégrant les tests des granulats de la charge pour vérifier la conformité de leur teneur en métaux lourds et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) aux réglementations en vigueur et d'en tenir informés les utilisateurs (affichage du Procès-Verbal au bord du terrain par exemple).

Si ces travaux sont éligibles au FAFA, les essais de taux en métaux lourds et HAP sur les granulats seront obligatoires.

- **MARCQ EN BAROEUL – STADE GEORGES NIQUET 2 – NNI 593780102**

Cette installation était classée en Niveau T6 SYN jusqu'au 18/09/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T4 SYN (date mise à disposition : 18/09/2011) et du document transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 01/10/2021

Au regard des éléments transmis, la Commission suspend sa décision de classement à la transmission du PV des essais in-situ décennaux.



SUITE

- **TOUFFLERS – COMPLEXE SPORTIF 2 – NNI 595980102**

Cette installation est classée en Niveau T7 s jusqu'au 26/10/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T7 SYN (date mise à disposition : 10/09/2021) et des documents transmis :

- AOP du 23/09/2021
- Plan masse
- Plan des vestiaires
- Attestation de réception de l'installation
- Rapport de visite effectué le 11/10/2021 par Mr Jean Claude HOCQUAUX – Membre de la CDTIS

Au regard des éléments transmis et constatant l'absence de vestiaire arbitre affecté à cette installation, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T7 SYN PROV (Edition 2021) jusqu'au 10/03/2022.

Elle rappelle que les tests in situ doivent être transmis au plus tard pour le 10/03/2022.

Ce revêtement étant chargé avec des granulats organiques il est inutile de procéder à des tests de ces granulats pour vérifier la conformité de leur teneur en métaux lourds et HAP

Ces travaux sont éligibles au FAFA, le PV d'identification des composants du revêtement devra donc être transmis.

1.3 Changements de niveau de classement

- **TOURCOING – COMPLEXE SPORTIF LA BOURGOGNE 1 – NNI 595990401**

Cette installation est classée en Niveau T7 SYN jusqu'au 19/11/2028 et l'éclairage est référencé en EEntrainement jusqu'au 13/02/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 SYN (date mise à disposition : 19/11/2008) et des documents transmis :

- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectué le 16/09/2021 par Mme Séverine DESPINOY – Membre de la CDTIS

Au regard des éléments transmis et des dimensions insuffisantes (aire de jeu et vestiaires) pour un changement de niveau, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T7 SYN (Edition 2021) jusqu'au 19/11/2028, sous réserve de la transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité avant le 31/12/2021.



SUITE

- **TOURCOING – STADE DU CHENE HOUPLINE 2 – NNI 595990202**

Cette installation est classée en Niveau T7 SYN jusqu'au 20/09/2024 et l'éclairage est référencé en E.Entrainement jusqu'au 13/02/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 SYN (date mise à disposition : 20/09/2014) et des documents transmis :

- Plan masse
- Plan des vestiaires non coté
- Rapport de visite effectué le 16/09/2021 par Mr Serge PATUREAU – Président de la CDTIS

Au regard des éléments transmis et d'une dimension insuffisante de l'aire de jeu pour un changement de niveau en T5, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T6 SYN (Edition 2021) jusqu'au 20/09/2024, sous réserve de la transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité avant le 31/12/2021.

Le document suivant est à transmettre avant le 31/12/2021 :

- o Plan des vestiaires coté (format pdf)

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

- **NOORDPEENE – STADE JOSEPH DUVET 1 – NNI 594360101**

Cette installation était classée en Niveau T7 jusqu'au 14/10/2021.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une installation en Niveau T4 avec un terrain en gazon synthétique avec de nouveaux vestiaires.

La Commission prend connaissance des documents suivants :

- Demande d'avis préalable
- Courrier de la Mairie
- Plan des nouveaux vestiaires
- Plan coupe transversale
- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Plan de situation

Au regard des éléments transmis, la Commission suspend son avis à la réception des précisions suivantes :

- Localisation des sanitaires publics
- Localisation des sanitaires et douche arbitre
- Plan masse du terrain aux cotes lisibles (sous format pdf)

- **RONCQ – STADE MICHEL SOEN – NNI 595080202**

Cette installation est référencée en retrait de classement jusqu'au 17/11/2030.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une installation en Niveau T4 avec un terrain en gazon synthétique et des documents transmis.

La Commission prend connaissance des documents suivants :

- Demande d'avis préalable
- Mail
- Plans (Coupe – Drainage - Situation – Aire de jeu)

Au regard des éléments transmis et en l'absence de vestiaires affectés à cette installation, la Commission donne un avis favorable pour un classement de niveau T7 SYN.



1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

● MARCQ EN BAROEUL – STADE GEORGES NIQUET 1 – NNI 593780101

Cette installation est classée en Niveau T3 jusqu'au 17/09/2026 et l'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 29/10/2021.

Eclairage moyen horizontal : 248 Lux – Source Leds

U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.55

U2h Facteur d'uniformité : 0.75

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 (Edition 2021) jusqu'au 20/09/2025.

● STEENVOORDE – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 595800101

Cette installation est classée en Niveau T4 jusqu'au 21/07/2030 et l'éclairage était classé en Niveau E6 jusqu'au 16/10/2021.

Eclairage moyen horizontal : 143 Lux – source Leds

U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.40

U2h Facteur d'uniformité : 0.60

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 (Edition 2021) jusqu'au 15/09/2025.

● TOURCOING – STADE VAN DE VEEGAETE 1 – NNI 595990101

Cette installation est classée en Niveau T3 jusqu'au 26/07/2026 et l'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 01/03/2021.

Eclairage moyen horizontal : 218 Lux

U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.43

U2h Facteur d'uniformité : 0.66

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 (Edition 2021) jusqu'au 28/09/2023.

Le rapport Emini/Emaxi est insuffisant pour maintenir un classement E5 (Rapport Emini/Emaxi : requis ≥ 0.5).



SUITE

- **TOURCOING – STADE VAN DE VEEGAETE 3 – NNI 595990103**

Cette installation est classée en Niveau T5 jusqu'au 26/09/2029 et l'éclairage est référencé en EEntrainement jusqu'au 13/02/2022.

Eclairage moyen horizontal : 51 Lux

U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.12

U2h Facteur d'uniformité : 0.32

Au regard des éléments transmis, la Commission maintient le référencement de l'éclairage de cette installation en EEntrainement (Edition 2021) jusqu'au 28/09/2023.

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

- **NOORDPEENE – STADE JOSEPH DUVET 1 – NNI 594360101**

Cette installation était classée en Niveau T7 jusqu'au 14/10/2021.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un éclairage et des documents transmis.

Valeurs de l'étude d'éclairage :

Eclairage moyen horizontal : 266 Lux

U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.81

U2h Facteur d'uniformité (Eh) : 0.91

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis préalable favorable sur le projet pour un Niveau E5 (Edition 2021).

3.5 Retraits de classement

4. **PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC**
5. **AFFAIRES DIVERSES**

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **LA VILLETERTRE – STADE DES PRINCES – NNI 603560101**

Cette installation est référencée en Niveau T6 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission reprend le dossier à la suite de sa décision du 15/09/2020 et prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 et du document transmis :

- Rapport de contre visite effectué le 11/06/2021 par Mme Joëlle LEMY – Présidente de la CDTIS.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T5 (Edition 2021) jusqu'au 19/10/2031, sous réserve de la transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité avant le 31/12/2021.

- **MOLIENS – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 604050102**

Cette installation est référencée en Niveau T7 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A8 et du document transmis :

- Convention de mise à disposition du 25/02/2020

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A8 (Edition 2021) jusqu'au 19/10/2031, sous réserve de la réalisation des travaux suivants avant le 31/12/2021 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,10 m sous la barre transversale)

- **SALENCY – STADE DES F. BOULANGER – NNI 606030101**

Cette installation est référencée en Niveau T6 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission reprend le dossier à la suite de sa décision du 15/09/2020 et prend connaissance de la demande de classement en Niveau T6 et des documents transmis :

- AOP du 19/08/2020
- Rapport de contre visite effectué le 11/06/2021 par Mr Jacques ARNAUD – Membre de la CDTIS.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T5 (Edition 2021) jusqu'au 19/10/2031.

- **VILLERS SAINT PAUL – STADE JEAN MARIE QUEMIZET – NNI 606840102**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T6 et des documents transmis :

- Attestation administrative de capacité du 12/10/2021
- Rapport de visite effectué le 24/09/2021 par Mme Joëlle LEMY – Présidente de la CDTIS.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T6 (Edition 2021) jusqu'au 19/10/2031, sous réserve de la transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité avant le 31/12/2021.



1.2 Confirmations de niveau de classement

- **ALLONNE – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 600090101**

Cette installation était classée en Niveau T5 jusqu'au 17/10/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 et du document transmis :

- Rapport de visite effectué le 11/10/2021 par Mme Joëlle LEMY – Présidente de la CDTIS.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T5 (Edition 2021) jusqu'au 19/10/2031, sous réserve de la transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité avant le 31/12/2021

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31/12/2021 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)

- **BEAUVAIS – STADE DU MARAIS SAINT QUENTIN – NNI 600570301**

Cette installation était classée en Niveau T5 jusqu'au 17/10/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 et du document transmis :

- Rapport de visite effectué le 11/10/2021 par Mme Joëlle LEMY – Présidente de la CDTIS.

La Commission suspend sa décision de classement au respect de la zone de dégagement des 2,50m entre les lignes de l'aire de jeu et le premier obstacle rencontré.

La Commission propose de déplacer les buts A8 contre la main courante pour obtenir les largeurs de dégagements nécessaires.

L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31/12/2021 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Compléter la protection de l'aire de jeu formée par la main courante pour qu'elle passe derrière les abris

- **BRESLES – STADE ANDRE HYTTENHOVE 1 – NNI 601030101**

Cette installation était classée en Niveau T5 jusqu'au 11/05/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 et du document transmis :

- Rapport de visite effectué le 19/07/2021 par Mr Didier LANGLET – Membre de la CDTIS.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 (Edition 2021) jusqu'au 19/10/2031, sous réserve de la transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité avant le 31/12/2021.



SUITE

• **CAMPREMY – STADE MUNICIPAL – NNI 601230101**

Cette installation était classée en Niveau T5 jusqu'au 15/11/2020.

La Commission reprend le dossier à la suite de sa décision du 20/04/2021 et prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 et du document transmis :

- Rapport de visite effectué le 31/05/2021 par Mme Joëlle LEMY – Présidente de la CDTIS.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 (Edition 2021) jusqu'au 19/10/2031.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31/12/2021 :

- Compléter la protection de l'aire de jeu formée par la main courante pour qu'elle passe derrière les abris de touche

• **MOLIENS – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 604050101**

Cette installation est classée en Niveau T5 jusqu'au 02/02/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 et des documents transmis :

- AOP du 25/02/2020
- Rapport de visite effectué le 19/07/2021 par Mr Didier LANGLET – Membre de la CDTIS.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 (Edition 2021) jusqu'au 19/10/2031.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31/12/2021 :

- Compléter la protection de l'aire de jeu formée par la main courante pour qu'elle passe derrière les abris

• **VILLERS SAINT PAUL – STADE ANDRE PETENOT – NNI 606840101**

Cette installation était classée en Niveau T5 jusqu'au 11/05/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 et du document transmis :

- Rapport de contre visite effectué le 24/09/2021 par Mme Joëlle LEMY – Présidente de la CDTIS.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 (Edition 2021) jusqu'au 19/10/2031, sous réserve de la transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité avant le 31/12/2021.

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

• **MAREUIL LA MOTTE – STADE MUNICIPAL – NNI 603790101**

Cette installation est classée en Niveau T7 jusqu'au 13/02/2030.

La Commission prend connaissance du courrier de la Mairie informant que l'installation n'est plus affectée à la pratique du football.

En conséquence, l'installation sera mise en retrait de classement.

Remerciements



2 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 2.1 Classements initiaux
- 2.2 Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changements de niveau de classement
- 2.4 Avis préalables
- 2.5 Retraits de classement

3 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

- **MARGNY LES COMPIEGNE – STADE ROBERT DUBOIS – NNI 603820101**

Cette installation est classée Niveau T5 jusqu'au 03/03/2022.

Eclairage moyen horizontal : 319 Lux

U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.50

U2h uniformité : 0.71

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 (Edition 2021) jusqu'au 11/10/2023.

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **NOYON – STADE FRERES PATERLINI 1 – NNI 604710101**

Cette installation est classée en Niveau T4 jusqu'au 12/01/2027 et l'éclairage était classé en Niveau E6 jusqu'au 25/12/2020.

Eclairage moyen horizontal : 159 Lux

U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.41

U2h Facteur d'uniformité : 0.63

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 (Edition 2021) jusqu'au 20/09/2023.

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5 AFFAIRES DIVERSES



SOMME

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **HORNOY LE BOURG – STADE MUNICIPAL – NNI 804430101**

Cette installation était classée en Niveau T4 jusqu'au 15/09/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T4.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T4 (Edition 2021) jusqu'au 19/10/2031.

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

- **MONTDIDIER – STADE DU MOULIN CARDENIER 2 – NNI 805610102**

Cette installation est classée en Niveau T5 jusqu'au 12/11/2028.

La Commission prend connaissance du mail de Mr Jean François DEBEAUVAIS – Membre de la CDTIS nous informant que le terrain a été transformé en terrain de rugby.

La Commission décide de placer l'installation en retrait de classement.

Remerciements

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

- **ERCHEU – STADE MUNICIPAL – NNI 802790101**

Cette installation était classée en Niveau T4 jusqu'au 05/09/2021.

La Commission prend connaissance du mail de la Mairie nous faisant part des travaux de mise en conformité ne permettant plus la compétition.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Travaux



SUITE

- **ALBERT – STADE DU VELODROME 1 – NNI 800160201**

Cette installation est classée en Niveau T4 jusqu'au 26/09/2029.

La Commission prend connaissance de la contre visite effectuée le 07/10/2021 par Mr Jean François DEBEAUVAIS – Membre de la CDTIS nous informant qu'après avoir supprimé un ensemble de douches lavabo, le vestiaire arbitre fait bien 12m².

Remerciements

Le 19/10/2021
Michel RAVIART
Président